



Bagnolet, le 22 octobre 2015

Monsieur Ismaïl Omar Guelleh
Président de la République de Djibouti
s/c de son Excellence M. l'Ambassadeur de Djibouti en France
26 rue Emile Menier
75116 Paris

Agrément Préfecture de Seine Saint-Denis
n°87-5205 publié le 9 février 2002
au Journal Officiel n°667, réf. : 2197

Monsieur le Président,

Notre organisation a été informée du nouveau cycle d'arrestations arbitraires et de violations diverses des droits de l'homme perpétrées par les militaires et les forces de police Djiboutiennes sur des bases ethniques, tribales et familiales, à l'encontre des personnes dont le seul délit est d'avoir un lien plus ou moins lointain avec des membres du Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD).

Cette vague d'arrestations a débuté le 3 octobre à Lac Assal et s'est poursuivie à Tadjourah, Balho, Guirori ; elle s'est étendue s'étendre au district d'Obock pour atteindre Djibouti. Le 14 octobre 2015, la Ligue Djiboutienne des Droits de l'Homme dénombrait 19 personnes détenues au centre SRD de la gendarmerie où la torture est toujours pratiquée. La répression n'épargne toujours pas les femmes. C'est ainsi qu'une quinzaine de femmes ont aussi été arrêtées. Parmi elles, Fatouma Chehem Ali, mère de 10 enfants, sœur d'un dirigeant du FRUD et dont le premier mari a été assassiné par les militaires en 1994, Ouma Mohamed Deberkeleh, épouse d'un membre du FRUD, Ouma Haroun Aboubaker, sœur d'un militant du FRUD, Hasna Mohamed Daoud, cousine d'un dirigeant du FRUD, Assia Houmed Aras, cousine d'un membre du FRUD. Cela nous rappelle les très nombreux viols commis par des militaires Djiboutiens dans le nord du pays, qui sont restés à ce jour impunis.

Quinze (15) autres personnes ont été arrêtées depuis, et détenues dans des casernes militaires où elles subissent de tortures et de mauvais traitements. Sans oublier que le 23 août 2015, un jeune Afar, Ali Mohamed Haïssama a été exécuté par les forces de l'ordre à proximité du Lac Assal (57 km de la Capitale), sans donner lieu à une quelconque enquête.

Nous vous demandons le respect de la CEDAW, Convention sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, des Nations-Unies qui établit en son article 4.c que les États ont le devoir d'« *agir avec la diligence voulue pour prévenir les actes de violence à l'égard des femmes, enquêter sur ces actes et les punir conformément à la législation nationale, qu'ils soient perpétrés par l'État ou par des personnes privées.* ». Ainsi que le Protocole des Droits des Femmes en Afrique que votre pays a ratifié.

Nous avons d'autre part appris qu'une enquête judiciaire a été diligentée à l'égard de quatre opposants, membres du FRUD en exil à l'étranger : Kamil Mohamed, Hassan Mokbel, Barkat Mohamed Ahmed et Mohamed Kadamy. Ces militants ont déjà été incarcérés et torturés par le régime djiboutien pour leur action en faveur de l'avènement de la démocratie dans leur pays. Nous ne permettrons pas de voir créer à leur sujet un amalgame avec les actes terroristes que la fragilisation des États africains a engendrés.

Au nom de mon organisation, j'ai l'honneur de vous demander l'arrêt des exactions et la libération des prisonniers et prisonnières politiques, dont Mohamed Ahmed dit Jabah, incarcéré à la prison de Gabode depuis 2010, qui n'a jamais été présenté devant la justice et dont l'avocat n'a jamais été autorisé à le rencontrer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

Jean-Paul ESCOFFIER,
Président